

Folpet 80 WDG

Fongicide

Fongicide organique pour la lutte contre les maladies cyptogamiques en arboriculture et en viticulture.

Produit	Folpet 80 WDG est un granulé à disperser dans l'eau et contient 80% Folpet.
Cultures	Arboriculture, Grande culture, Viticulture.
Spektre d'efficacité	maladies de conservation, cylindrosporiose du cerisier, maladie criblée des Prunus, pourriture amère des cerises, pourriture de la mouche des pommes (<i>Botrytis cinerea</i>), pourriture lenticellaire (pommier), tavelure des arbres fruitiers à pépins, tavelure tardive des pommes, coître de la vigne, excoriose de la vigne, mildiou de la vigne, pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>), rougeot parasitaire de la vigne, mildiou du houblon.
Emploi Arboriculture	Cognassier: 0.125 % (2 kg/ha), contre <i>maladies de conservation</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Fruits à noyaux: 0.125 % (2 kg/ha), contre <i>cylindrosporiose du cerisier, maladie criblée des Prunus, pourriture amère des cerises</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Pommier: 0.125 % (2 kg/ha), contre <i>pourriture de la mouche des pommes (Botrytis cinerea)</i>; Effet partiel. Application: pendant la floraison. 1-2 traitements.

Viticulture	0.125 % (2 kg/ha), contre <i>pourriture lenticellaire (pommier)</i>, <i>tavelure des arbres fruitiers à pépins</i>, <i>tavelure tardive des pommes</i>. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Vigne: 0.15 % (2.4 kg/ha), contre <i>coïtre de la vigne</i>. Immédiatement après une averse de grêle, jusqu'à la mi-août au plus tard. 0.15 % (1.2 kg/ha), contre <i>excoriose de la vigne</i>. Application: Stade BBCH 07-10 (C-D). Dose de Référence : 800 l/ha (base de calcul). 0.125 % (2 kg/ha), contre <i>mildiou de la vigne</i>. Effet partiel: <i>pourriture grise (Botrytis cinerea)</i>. Effets secondaires: <i>rougeot parasitaire de la vigne</i>. Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard. Convient également au traitement par voie aérienne. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Grande culture	Houblon: 0.25 % (2.25-5 kg/ha), contre <i>mildiou du houblon</i>. Délai d'attente: 2 Semaine(s). 5 traitement au maximum par année. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Mode d'action	Folpet est un fongicide de contact et doit être appliqué préventivement. Il empêche la germination des spores et l'accroissement du mycélium. Folpet bloque la respiration et

	perturbe le métabolisme du phosphore et provoque ainsi le dépérissements des cellules.
Préparation de la bouillie	Verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. Mélanges: Folpet 80WDG est miscible avec nos insecticides et fongicides. Ne pas mélanger le Folpet80 WDG avec les produits alcalins (bouillie cuprocalcique, bouillie sulocalcique) ou avec des produits huileux. Les groupes varietaux Red Delicious et Starking ne supportent pas le mélange avec du soufre mouillable.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Non toxique pour les abeilles. Toxique pour les poissons. Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 kg, 5 kg, 20 kg.
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 28.02.18/RHLG0000